Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-136_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 28 septembre 2026

Objet : Travaux – Effacement du réseau électrique d'éclairage public et du réseau télécom – Secteur Cardinaux Vauban - Conventions avec MORBIHAN ENERGIES

L'An deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR ; Mme Arlette ROSSIGNOL représentée par M. Gérard MAISNIER ; M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : M. Nicolas LECOMTE

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-136_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 28 septembre 2026

Délibération N°136/2026

Service référent : *Services Techniques*

Objet : Travaux – Effacement du réseau électrique d'éclairage public et du réseau télécom – Secteur Cardinaux Vauban - Conventions avec MORBIHAN ENERGIES

Rapporteur : M. Hugues VANNIER, Adjoint aux Travaux, aux Espaces Verts et à la Propreté.

Exposé :

Dans le cadre de la sécurisation des réseaux électriques aériens et la dépose des fils nus présentant une forte sinistrabilité, Enédis a engagé une opération d'enfouissement du réseau électrique BT. Profitant de cette opportunité et dans un souci de cohérence des réseaux secs du quartier, la Commune a sollicité Morbihan Energies pour procéder à un enfouissement des réseaux aériens secteur Cardinaux Vauban. Sont concernés, le réseau d'éclairage public de la compétence de la Commune et le réseau France Télécom.

Morbihan Energies mandaté sur ce dossier, propose la validation de deux opérations, l'une concernant l'enfouissement des lignes aériennes d'éclairage public, l'autre l'enfouissement des lignes aériennes France Télécom. Le coût de l'opération d'enfouissement de l'éclairage public s'élève à 86'670.00€ HT avec une contribution de Morbihan Energies à hauteur de 20'487.00€. Le coût de l'opération d'enfouissement des Télécoms s'élève à 80'550€ HT. Le reste des coûts d'effacement est à la charge de Morbihan Energies.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de ces deux opérations pour un montant de 86'670 € HT pour le réseau d'éclairage public et un montant de 80'550€ HT pour le réseau de France Télécom;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat et les deux conventions de financement et de réalisation avec Morbihan Energies en vue de l'effacement des réseaux sur ladite voie selon les participations précitées.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 24 septembre 2026, la Commission municipale Cadre de Vie – Travaux, Environnement a émis un avis favorable

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-136_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les projets de conventions avec Morbihan Energies,

Considérant que toute intervention financière et technique de Morbihan Energies nécessite de conclure une convention de financement et de réalisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

APPROUVE la réalisation des deux opérations pour un coût global de 167'220 € HT ;

AUTORISE M. Le Maire à signer les conventions avec Morbihan Energies concernant ces réalisations.

DIT que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire,

DIT que la présente délibération sera transmise aux services techniques pour exécution et à la Direction des Finances et de la Commande Publique pour information.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 29 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R.A.A. : 2026
Classification actes : COMMANDE PUBLIQUE _ 1.1 Marchés publics

Publié le 30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-136_2026-DE